

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1258

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

30 mai 1996 - n° 1258
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Quand Blocher (dé)bloque...

A en croire les gazettes et les connaisseurs de la politique fédérale, Christoph Blocher, conseiller national UDC, grand patron zurichois et multimillionnaire de son état, est un homme relativement puissant, et plus encore redouté. Certes, mais.

Certes, M. Blocher s'avère orateur efficace aussi bien à la tribune parlementaire ou lors d'une assemblée partisane que dans l'enceinte d'Arena ou devant les membres de «son» Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) - forte de 23 000 adhérents, de sexe mâle et d'un certain âge pour la plupart. Excellent communicateur, il sait faire partager ses idées, soigneusement triées et inlassablement martelées à coup de formules imagées et de slogans simplificateurs.

A son actif, M. Blocher a certes une série de votations référendaires gagnées, après une campagne de moins en moins solitaire au fur et à mesure des succès remportés: adhésion à l'ONU en mars 1986, indemnités parlementaires en septembre 1992, Espace économique européen en décembre 1992, casques bleus en juin 1994, et, présume-t-on, réforme du gouvernement et de l'administration le 9 juin 1996 - pour ne rien dire d'un éventuel partenariat pour la paix.

Car son ascendant sur la scène politique suisse, M. Blocher le doit d'abord à son propre talent, mais aussi au regard des autres, qui anticipent ses succès à venir et attendent, fascinés, les refus qu'il ne manquera pas d'opposer à toutes propositions d'ouverture internationale ou de réforme intérieure, au nom de la neutralité à préserver et des coûts excessifs.

Mais, obsédés par les victoires du tribun Christoph Blocher, les gens de la politique et des médias en viennent à oublier qu'il a aussi perdu quelques batailles, malgré de solides alliances. Le nouveau droit matrimonial et l'adhésion aux institutions de Bretton Woods (FMI) ont finalement passé sans encombre le cap de la votation référendaire, en septembre 1985 et en mai 1992 respectivement.

En outre, le pouvoir de M. Blocher ne dépasse pas la capacité de faire échouer devant le peuple des réformes contre lesquelles il n'est pas parvenu à rassembler une majorité parlementaire. Car M. Blocher ne sait rien proposer, sinon le rejet pur et simple d'un projet

ou, à défaut, sa réduction dans une mesure qui le rend méconnaissable (NLFA sans le Lötschberg par exemple). A ce titre, Christoph Blocher n'a pas la puissance d'un James Schwarzenbach dans les années soixante, qui a su trouver à plusieurs reprises la force de lancer des initiatives et ne se contentait pas de faire un travail de sape référendaire.

Aujourd'hui, M. Blocher se retrouve en parfait Neinsager, sans nuances (il n'aurait que faire du référendum constructif) mais pas sans alliances. Il rassemble toutes les forces conservatrices de ce pays, de l'ASIN à l'USAM, en passant par le parti des libertés, qui mourra sous ce nom après s'être sabordé comme parti des automobilistes. Forces auxquelles s'adjoignent le cas échéant les maximalistes de l'autre bord, tels les tiers-mondistes contre le prêt à l'Agence internationale de développement en juin 1976 ou contre l'adhésion au FMI seize ans plus tard; ou tels les membres du POP qui fait, en vue de la votation du 9 juin, alliance objective avec la Fédération patronale vaudoise (ex-GPV), comme ses prédécesseurs de tous les mauvais combats.

Avec ses alliés naturels ou occasionnels, M. Blocher bénéficie en plein de cette curieuse arithmétique démocratique en vertu de laquelle les non s'additionnent alors que les oui se dispersent.

Alors quoi, faut-il laisser tomber? Renvoyer le Conseil fédéral à ses chères études et les secrétaires d'Etat *in spe* à leurs illusions perdues? Considérer qu'il s'agit d'«un combat presque perdu» comme le titrait DP en janvier dernier (n° 1242)? Evidemment pas; si Blocher bloque tout, ne débloquons pas en retour! Et suivons le Conseil fédéral, qui se montre finalement plus décidé que prévu, malgré la difficulté ressentie à s'engager dans un combat *pro domo*.

Quitte à passer pour peu exigeante, je préfère engranger une avance, si minime soit-elle. Et celle que combat le «Comité contre la désorganisation du Conseil fédéral» représente une réelle amélioration des structures et méthodes de travail de l'administration fédérale. Tout progrès permet d'étendre le champ ouvert pour les propositions qui restent à faire. Par la gauche si possible, dont je veux croire qu'elle reste justement une grande force de proposition. YJ